

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3692-2009  
PHASE 2

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

CAUSE ANNUELLE DE GAZIFÈRE INC.  
(Phase 2 – Rapport annuel 2008 de *Gazifère inc.*)

---

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Intervenantes

---

**ÉTUDE DU RAPPORT ANNUEL 2008 DE GAZIFÈRE INC.**

Jacques Fontaine  
Consultant en énergie

Préparé pour:  
Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

1<sup>er</sup> juin 2009



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>LE MANDAT</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>LES RÉSULTATS 2008 DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZIFÈRE</b> .....	<b>2</b>
2.1	LES RÉSULTATS 2008 DU PGÉE DE GAZIFÈRE – VUE D'ENSEMBLE .....	3
2.2	LES PROGRAMMES DU PGÉE DE GAZIFÈRE INC. ....	8
2.2.1	Le programme résidentiel <i>Génératrices à air chaud</i> .....	10
2.2.2	Le programme résidentiel d'installation de thermostats programmables.....	12
2.2.3	Le programme résidentiel de location de chauffe-eau .....	14
2.2.4	Le programme résidentiel d'économie d'eau et de gaz (trousse).....	16
2.2.5	Le programme résidentiel de panneaux réflecteurs de chaleur .....	17
2.2.6	Le programme résidentiel <i>Récupérateur de la chaleur des eaux de douche</i> .....	19
2.2.7	Le programme résidentiel <i>Chauffe-eau instantané</i> .....	21
2.2.8	Le programme Affaires d'Appui aux initiatives – optimisation énergétique des bâtiments .....	22
2.2.9	Le programme Affaires de chauffe-eau pour les PME (location).....	24
2.2.10	Le programme Affaires de chauffe-eau commercial (location).....	25
2.2.11	Le programme Affaires de chaudières efficaces .....	27
2.2.12	Les programmes résidentiels de l'Agence ( <i>Novoclimat, Rénoclimat, Éconologis</i> ).....	28
2.2.13	Les frais généraux du PGEE (Tronc commun).....	29
<b>3</b>	<b>LE SUIVI DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DE PLUS DE 450 000 \$</b> .....	<b>30</b>
3.1	LE RENFORCEMENT DU CHEMIN VANIER .....	30
3.2	L'ESCARPEMENT LIMBOUR.....	32
3.3	LES INVESTISSEMENTS AU SYSTÈME D'INFORMATION CLIENT (SIC).....	33



## 1

**LE MANDAT**

Le soussigné a reçu mandat, de la part de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, de produire une étude sur le rapport annuel 2008 de *Gazifère Inc.*, particulièrement en ce qui a trait aux résultats de son *Plan global d'efficacité énergétique (PGEÉ)* et quant au suivi de certains projets d'investissements.

Le présent rapport est le fruit de nos travaux et est remis à *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et à l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* afin que ceux-ci puissent le déposer comme faisant partie de leur preuve en Phase 2 du dossier R-3692-2009 devant la Régie de l'énergie. Il s'inscrit en continuité avec nos études et rapports d'expertise déjà produits, lors des années antérieures, aux dossiers R-3446-2000, R-3464-2001, R-3489-2002, R-3514-2003, R-3537-2004, R-3587-2005, R-3621-2006, R-3637-2007 et R-3665-2008 de la Régie, particulièrement sur les programmes d'efficacité énergétique de *Gazifère inc.*

## 2

**LES RÉSULTATS 2008 DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZIFÈRE**

*Gazifère inc.* présente, dans la présente phase 2 de son dossier R-3692-2008, les résultats de 2008 de son *Plan global en efficacité énergétique (PGEE)*.

Nous avons d'abord évalué ces résultats globalement :

- en les comparant avec les projections que *Gazifère inc.* avait présentées pour la même année dans son dossier tarifaire 2008 approuvé par la Régie de l'énergie (Dossier R-3665-2008 Phase 2)
- en vérifiant si ces résultats sont cohérents avec l'atteinte en 2015 de la part du marché de *Gazifère inc.* des cibles d'économies de gaz que le gouvernement du Québec s'est fixé dans sa *Stratégie énergétique 2006-2015*.

Cette évaluation globale fait l'objet de la section 2.1

Puis, nous avons examiné ces résultats programme par programme, à la section 2.2.

## 2.1 LES RÉSULTATS 2008 DU PGEE DE GAZIFÈRE – VUE D'ENSEMBLE

Les résultats du *Plan global en efficacité énergétique (PGEE)* de *Gazifère inc.* en 2008 (773 689 m<sup>3</sup>) ont dépassé de 17 % ses prévisions en économies d'énergie, soit plus de 100 000 m<sup>3</sup> de plus que les 663 951 m<sup>3</sup> qui avaient été prévus. Les coûts du PGEE de *Gazifère inc.* en 2008 ont par ailleurs été inférieurs de 6 % au budget prévu.

A ces résultats et coûts s'ajoutent ceux des programmes de l'*Agence de l'efficacité énergétique (AEE)* destinés au marché des clients de gaz de *Gazifère inc.* Les résultats de ces programmes sont comptabilisés séparément du PGEE depuis 2008, ayant continué d'être administrés par *Gazifère inc.* durant les 3 premiers mois de 2008, puis continuant de l'être par elle temporairement par la suite à titre de contractuelle de l'Agence, en vue du transfert subséquent de ces programmes définitivement à l'Agence.

Comme l'on voit ci-après, les résultats du PGEE de *Gazifère inc.* sont cohérents avec l'atteinte en 2015 de la part du marché de *Gazifère inc.* des cibles d'économies de gaz que le gouvernement du Québec s'est fixé dans sa *Stratégie énergétique 2006-2015*, mais tout en gardant à l'esprit :

- a) l'extrême volatilité des économies d'énergie du marché de *Gazifère inc.* d'une année à l'autre dans la route qui mène à 2015, et
- b) le fait qu'une partie des programmes d'efficacité destinés aux consommateurs de gaz naturel de *Gazifère inc.* et faisant partie de la cible de 2015 seront dorénavant administrés directement par l'*Agence de l'efficacité énergétique (AEE)*, en sus de ceux que *Gazifère inc.* continuera de livrer dans son PGEE.

La *Stratégie énergétique 2006-2015* du gouvernement fixe en effet un objectif d'économies de gaz naturel de 350 millions de m<sup>3</sup> en cumulant les économies réalisées :

- depuis le début des PGEE de *Gaz Métro* (incluant tant son propre PGEE que son *Fonds en efficacité énergétique* ou *FEE*) et de *Gazifère inc.* vers les années 1999 et 2000,
- et jusqu'à celles à être réalisées jusqu'en 2015 par tous les programmes (de *Gaz Métro*, son *FEE*, *Gazifère inc.*, l'Agence ou toute autre entité) visant les consommateurs de gaz.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> **GOVERNEMENT DU QUÉBEC**, *L'énergie pour construire le Québec de demain. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, Québec, Publications du Québec, publié le 4 mai 2006; déposé sous : **AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (AEE)**, Dossier R-3671-2008, Pièce B-1, AEE-1, Document 1. Pages 44-45.

Si l'on se base sur la répartition des volumes de ventes entre ces deux entreprises (5 203 millions de m<sup>3</sup> chez Gaz Métro et 149 millions de m<sup>3</sup> et chez *Gazifère inc.*<sup>2</sup>), la part du marché de *Gazifère inc.* de cette cible d'économies de 350 millions de m<sup>3</sup> serait de quelques 3 %, soit 10,5 millions de m<sup>3</sup>.

Or, comme on le voit au tableau 1 ci-après, au 31 décembre 2007, *Gazifère inc.* avait déjà cumulé des gains de 5 104 942 m<sup>3</sup> incluant ceux résultant tant de son PGEE que des programmes de l'Agence qu'elle administrait alors.

---

<sup>2</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 9, Document 10, page 1. **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Pièce GI-16, Document 1.1, page 4.

Tableau 1  
Gains d'efficacité énergétique annuels de *Gazifère inc.*

Année	Gains d'efficacité énergétique réalisés dans le marché des clients gaziers de <i>Gazifère inc.</i> (aux rapports annuels de <i>Gazifère inc.</i> )	Gains d'efficacité énergétique requis de <i>Gazifère inc.</i> et de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) dans le marché des clients gaziers de <i>Gazifère inc.</i> pour atteindre la cible de 2015
<b>2000-2001</b> (référence : Dossier R-3514-2003, Pièce GI-17, Doc.2.1, page 1)	801 237 m <sup>3</sup>	
<b>2001-2002</b> (référence : Dossier R-3514-2003, Pièce GI-17, Doc.2.1, page 2)	489 090 m <sup>3</sup>	
<b>2002-2003</b> (référence : Dossier R-3514-2003, Pièce GI-15, Doc.1, page 31)	428 898 m <sup>3</sup>	
<b>2003-2004</b> (référence : Dossier R-3537-2004, Pièce GI-19, Doc.2, pages 1 et 2)	1 438 773 m <sup>3</sup>	
<b>2004-2005</b> (référence : Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4, Doc.2, page 10)	318 450 m <sup>3</sup>	
<b>2006</b> (référence : Dossier R-3637-2007, Pièce GI-9, Doc.1, page 1)	528 120 m <sup>3</sup>	
<b>2007</b> (référence : Dossier R-3665-2008 Phase 1, Pièce GI-9, Doc.1.1, page 1)	1 100 379 m <sup>3</sup>	
<b>TOTAL CUMULATIF 2000-2007</b>	5 104 947 m <sup>3</sup>	
<b>Total requis de 2008 à 2015 pour atteindre la cible de 2015 (si celle-ci est de 3 % de la cible du marché gazier québécois de 350 M de m<sup>3</sup>, soit 10,5 M m<sup>3</sup>)</b>		5 395 053 m <sup>3</sup> en 8 ans (soit 674 382 m <sup>3</sup> annuellement)

Pour atteindre la cible de 2015 de 10,5 millions de m<sup>3</sup>, il reste donc des gains cumulatifs d'efficacité énergétique additionnels de 5 395 053 m<sup>3</sup> à être obtenus par *Gazifère inc.* et/ou l'Agence pour toute autre entité durant le total des 8 années de 2008 à 2015 auprès des clients

de gaz du marché de *Gazifère inc.*, soit une moyenne de 674 382 m<sup>3</sup> de nouvelles économies de gaz à ajouter au cumul chaque année.

Comme les résultats de 2008 des seuls programmes du PGEE de *Gazifère inc.* (avant même d'inclure ceux des programmes de l'Agence)<sup>3</sup> atteignent déjà 773 689 m<sup>3</sup>, la part annuellement requise de gains additionnels pour atteindre la cible de 2015 se trouve donc à être déjà dépassée en 2008. Les trois programmes de l'Agence (*Novoclimat*, *Rénoclimat* et *Éconologis*) ont quant à eux ajouté 30 727 m<sup>3</sup> d'économie de gaz dans le territoire de *Gazifère inc.*, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de 2008 lorsqu'ils étaient administrés par le distributeur.<sup>4</sup> À cela, l'on doit ajouter les gains de ces trois programmes durant les 9 autres mois de 2008 pour lesquels nous n'avons pas de résultats spécifiques pour ce territoire, ainsi que toute autre économie de gaz dans ce territoire résultant en 2009 de tout autre programme de l'Agence ou de tout autre plan gouvernemental contribuant à l'atteinte des cibles d'économies de gaz.

Nous recommandons toutefois à la Régie de l'énergie et à *Gazifère inc.* de garder à l'esprit les énormes fluctuations pouvant survenir d'une année à l'autre dans les gains d'efficacité énergétique du marché de *Gazifère inc.*, de sorte que le maintien au cours des années à venir des bons résultats de 2008 et l'atteinte de la cible gouvernementale de 2015 ne sont pas encore assurés et continueront de nécessiter de la rigueur administrative et la possibilité d'adaptation aux situations changeantes pouvant survenir auprès de sa clientèle.

**RECOMMANDATION NO. 1 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accueillir favorablement le rapport annuel de *Gazifère inc.* quant aux résultats de 2008 de son *Plan global en efficacité énergétique (PGEE)*, en notant que celui-ci :

- a) dépasse globalement ses prévisions de 2008 et
- b) est cohérent avec l'atteinte des cibles de 2015 établies dans la *Stratégie énergétique 2006-2015* du gouvernement du Québec,

mais tout en gardant à l'esprit que le maintien de ces bons résultats lors des années à venir et l'atteinte des cibles de 2015 ne sont pas encore assurés, vu la grande volatilité interannuelle des résultats de ce *Plan* et en tenant compte également du fait que certains programmes seront dorénavant livrés par l'Agence.

---

<sup>3</sup> **GAZIFÈRE INC**, Dossier R-3692-2008, Pièce GI-16, Document 1.1, Page 1.

<sup>4</sup> **GAZIFÈRE INC**, Dossier R-3692-2008, Pièce GI-16, Document 1.2.

Nous avons par ailleurs remarqué que *Gazifère inc.* omettait de commenter les résultats de certains de ses programmes dans son présent rapport annuel du PGEE (programmes de chauffe-eau instantané résidentiel et chauffe-eau efficace petite capacité du marché Affaires).

Nous croyons que les résultats de tous les programmes du PGEÉ devraient faire l'objet de commentaires dans le rapport annuel, mêmes si ceux-ci sont succincts.<sup>5</sup>

**RECOMMANDATION NO. 2 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de requérir que *Gazifère inc.*, dans ses futurs rapports annuels des résultats de son *Plan global en efficacité énergétique (PGEE)*, commentent les résultats de l'ensemble des programmes de ce *Plan*.

---

<sup>5</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3692-2009, Phase 2, Pièce GI-20, Document 1, pages 3-4 et 5-6, réponses 4a, 6a et 6b à la demande de renseignements numéro 2 de *Stratégies énergétiques (SÉ)* et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

## 2.2 LES PROGRAMMES DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC.

Les résultats volumétriques plus élevés que prévus de *Gazifère inc.* en 2008 sont principalement attribuables au marché résidentiel, lequel a atteint 145 % de ses objectifs volumétriques (210 424 m<sup>3</sup> de plus que prévu) alors que 127 % du budget prévu a été dépensé. Ces excellents résultats de *Gazifère inc.* nous semblent reliés à ses choix de partenaires et à ses contacts avec les promoteurs du secteur résidentiel tel qu'il appert dans les différents programmes examinés ci-après. Il y a lieu d'encourager *Gazifère inc.* à continuer dans cette voie.

À l'inverse, le secteur commercial et institutionnel, n'a atteint en 2008 qu'un peu moins de la moitié de ses objectifs d'économies de gaz de 194 886 m<sup>3</sup>, soit 94 200 m<sup>3</sup>. *Gazifère inc.* est consciente des difficultés et annonce son intention de présenter en Phase 3 des pistes de solution pour ce marché.<sup>6</sup> C'est le secteur commercial et institutionnel qui constitue la principale source de la volatilité interannuelle des gains en efficacité énergétique que nous avons constaté au Tableau 1 précédent.

Les résultats, en 2008, de chacun des programmes du PGEÉ de *Gazifère inc.* s'établissent comme suit :

---

<sup>6</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3692-2009 Phase 2, Pièce GI-16, Document 1.1.

Tableau 2 Résultats du PGÉE 2008 de Gazifère inc.<sup>7</sup>

Programmes	Nombre de participants			Économie unitaire (m <sup>3</sup> )			Budget (\$)		
	1	2	3=2/1	4	5	6=5/4	7	8	9=8/7
	Plan 2008	Actuel 2008	%	Plan 2008	Actuel 2008	%	Plan 2008	Actuel 2008	%
<b>MARCHÉ RÉSIDENTIEL</b>									
Gén. d'air chaud certifié Energy Star (achat)	120	115	96%	57 036	54 660	96%	12 000	11 500	96%
Gén. d'air chaud certifié En. Star (loc./marché exist.)	100	181	181%	50 925	92 174	181%	13 500	24 435	181%
Gén. d'air chaud certifié En. Star (commun.)	2	0	0%	1 358	0	0%	2 000	0	0%
<b>Sous-tot Gén.air c. EStar</b>	<b>222</b>	<b>296</b>	<b>133%</b>	<b>109 319</b>	<b>146 834</b>	<b>134%</b>	<b>27 500</b>	<b>35 935</b>	<b>131%</b>
Installation de thermostats prog. (loc./marché exist.)	225	532	236%	43 875	103 740	236%	9 000	21 280	236%
Installation de thermostats prog. (achat)	120	66	55%	20 826	11 454	55%	4 800	2 640	55%
Installation de thermostats prog. (location/NC)	600	612	102%	117 000	119 340	102%	24 000	24 480	102%
Installation de thermostats prog. (propriétaire)	25	126	504%	4 339	21 867	504%	1 000	5 040	504%
<b>Sous-tot. Therm prog.</b>	<b>970</b>	<b>1 336</b>	<b>138%</b>	<b>186 040</b>	<b>256 402</b>	<b>138%</b>	<b>38 800</b>	<b>53 440</b>	<b>138%</b>
<b>Chauffe-eau efficace (location)</b>	<b>1 900</b>	<b>2 503</b>	<b>132%</b>	<b>83 600</b>	<b>110 132</b>	<b>132%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>
Trousse – Pom. douche	120	229	191%	10 044	19 167	191%	600	1 145	191%
Trousse – Aér. de débit	120	229	191%	1 836	3 504	191%	300	573	191%
Trousse - Isolant à tuyaux	120	229	191%	1 800	3 435	191%	120	229	191%
Trousse – Ab. tmp Ch-eau	680	1 356	199%	61 200	122 040	199%	0	0	#DIV/0!
<b>Sous-total Trousse</b>	<b>1 040</b>	<b>2 043</b>	<b>196%</b>	<b>74 880</b>	<b>148 146</b>	<b>198%</b>	<b>1 020</b>	<b>1 947</b>	<b>191%</b>
Installation de panneaux réfl. de chaleur (Uni.)	20	15	75%	6 180	3 609	58%	5 200	4 626	89%
Installation de panneaux réfl. de chaleur (Multi)	20	59	295%	4 360	9 176	210%	3 000	4 000	133%
Install. panneaux réfl. de chaleur (Communautaire)	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!
<b>Sous-total Pan.Refl.Chal.</b>	<b>40</b>	<b>74</b>	<b>185%</b>	<b>10 540</b>	<b>12 785</b>	<b>121%</b>	<b>8 200</b>	<b>8 626</b>	<b>105%</b>
<b>Récupérateur de la chaleur eaux de douche</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>150%</b>	<b>2 643</b>	<b>3 965</b>	<b>150%</b>	<b>2 000</b>	<b>3 000</b>	<b>150%</b>
<b>Chauffe-eau instantané</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>60%</b>	<b>2 043</b>	<b>1 226</b>	<b>60%</b>	<b>6 750</b>	<b>4 050</b>	<b>60%</b>
<b>Sous-total résidentiel</b>	<b>4 197</b>	<b>6 276</b>	<b>150%</b>	<b>469 065</b>	<b>679 489</b>	<b>145%</b>	<b>84 270</b>	<b>106 998</b>	<b>127%</b>
<b>MARCHÉ AFFAIRES</b>									
Appui init. - Optimisation énergétique des bâtiments	12	4	33%	120 000	71 036	59%	30 000	13 310	44%
Chauffe-eau efficace - petite capacité (location)	10	11	110%	490	539	110%	0	0	#DIV/0!
Chauffe-eau efficace - grande capacité (location)	30	8	27%	21 000	5 600	27%	0	0	#DIV/0!
Chaudières efficaces	12	5	42%	53 396	17 025	32%	38 892	12 400	32%
<b>Sous-total marché affaires!</b>	<b>64</b>	<b>28</b>	<b>44%</b>	<b>194 886</b>	<b>94 200</b>	<b>48%</b>	<b>68 892</b>	<b>25 710</b>	<b>37%</b>
<b>Total programmes</b>	<b>4 261</b>	<b>6 304</b>	<b>148%</b>	<b>663 951</b>	<b>773 689</b>	<b>117%</b>	<b>153 162</b>	<b>132 708</b>	<b>87%</b>
<b>Tronc commun : gestion et communications</b>							<b>165 000</b>	<b>164 875</b>	<b>100%</b>
<b>Grand Total</b>							<b>318 162</b>	<b>297 583</b>	<b>94%</b>

<sup>7</sup> GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009, Phase 2, Pièce GI-16, Document 1.1.

### 2.2.1 Le programme résidentiel Génératrices à air chaud

Avec 146 834 m<sup>3</sup> d'économies de gaz en 2008, le programme *Génératrices à air chaud* a dépassé les prévisions de 109 319 m<sup>3</sup> pour 2008. Ce dépassement de 34 % des résultats d'économie de gaz naturel par rapport aux prévisions a lui-même entraîné un dépassement de 31 % du budget prévu, vu le respect des coûts unitaires prévus.

Avec 296 participants réels en 2008, contre une prévision de 222 participants, les résultats du programme sont également supérieurs à la prévision.

Nous notons cependant que *Gazifère inc.* n'a pas réussi à placer de générateur d'air chaud dans le marché communautaire, malgré ses efforts.

### Comparaison avec la prévision de *Gazifère inc.* pour 2009 (cause tarifaire 2009, Dossier R-3665-2008 Phase 2)

La prévision 2009 de *Gazifère inc.* dans sa cause tarifaire 2009 déjà approuvée par la Régie (Dossier R-3665-2008 Phase 2) est de 272 participants.

Cette prévision, plus élevée que celle qui avait été effectuée pour 2008, est en ligne avec les résultats supérieurs aux prévisions de 296 participants que *Gazifère inc.* enregistre au présent dossier pour 2008.<sup>8</sup> *Gazifère inc.* a donc déjà incorporé le succès plus grand que prévu de son programme en 2008 à sa prévision de 2009.

### Comparaison avec d'éventuels programmes similaires chez Gaz Métro ou son FEE

Les prévisions de Gaz Métro pour son propre programme équivalent en 2008-2009 sont du même ordre de grandeur que chez *Gazifère inc.* (quoique légèrement plus élevées chez Gaz Métro), avec 1600 participants.<sup>9</sup> Le nombre de clients résidentiels de *Gazifère Inc.* (32 200) est d'en effet environ 20 % du nombre de clients résidentiels de Gaz Métro (avec 156 000 utilisateurs du Tarif 1 à moins de 30 m<sup>3</sup> par jour), de sorte que cet estimé de 1600 participants au programme chez Gaz Métro correspondrait à 20 % de ce nombre chez *Gazifère inc.*, soit 320 participants (ce qui est proche des 296 effectivement constatés en 2008).<sup>10</sup>

---

<sup>8</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce GI-17, Document 1, page 38.

<sup>9</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 10, Document 2, page 8.

<sup>10</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 13, Document 10, page 1; **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Pièce GI-16, Document 1.1, page 2.

Il est à noter que Gaz Métro semble avoir développé une approche du communautaire qui fonctionne (voir l'exemple de Cloverdale) et qui pourrait éventuellement profiter à *Gazifère inc.*

**Recommandations à la Régie quant aux éléments qui devront être surveillés par Gazifère inc. dans la proposition qu'elle élaborera en vue de la Phase 3**

En réponse à notre demande de renseignement, *Gazifère inc.* indique qu'elle entend proposer, en Phase 3 du présent dossier, des modifications au volet communautaire du programme *Génératrices à air chaud* en vue de tenter de percer ce marché.<sup>11</sup>

**RECOMMANDATION NO. 3:**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à surveiller les éléments suivants en vue de sa proposition en Phase 3 (Cause tarifaire annuelle 2010) du présent dossier quant au programme résidentiel *Génératrices à air chaud* :

- Maintenir le cap quant à la croissance générale de ce programme.
- Apporter les modifications requises au programme en vue de tenter de percer le marché communautaire.

---

<sup>11</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3692-2009, Phase 2, Pièce GI-20, Document 1, pages 1 et 2, réponses 1a, 1b et 1c à la demande de renseignements numéro 2 de *Stratégies énergétiques (SÉ)* et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

### **2.2.2 Le programme résidentiel d'installation de thermostats programmables**

Globalement, le programme d'installation de thermostats programmables a atteint 138 % de son objectif d'économies de gaz de 186 040 m<sup>3</sup> pour un dépassement équivalent du budget. Nous constatons que tous les volets du programme des thermostats ont donné des résultats significatifs avec un grand dépassement du marché des propriétaires (504 %) et dans une moindre mesure du marché existant volet location (236 %).

Il semble que la publicité télévisée lancée par *Gazifère inc.* ait fortement contribué à l'essor de ce programme.<sup>12</sup>

### **Comparaison avec la prévision de *Gazifère inc.* pour 2009 (cause tarifaire 2009, Dossier R-3665-2008 Phase 2)**

La prévision 2009 de *Gazifère inc.* est de 545 participants au programme d'installation de thermostats programmables. C'est peu et fort loin des résultats obtenus en 2008 (1336 participants). Nous nous attendons donc à un dépassement de ce nombre dans la réalité de cette année de 2009.<sup>13</sup>

### **Comparaison avec d'éventuels programmes similaires chez Gaz Métro ou son FEE**

Le nombre de participants prévu au programme résidentiel de thermostats de Gaz Métro est de 1000 pour 2008-2009. Au *pro rata* du nombre de clients résidentiels (*Gazifère inc.* étant à 20 % de Gaz Métro tel que calculé en section 2.2.1), les résultats 2008 et les prévisions 2009 de *Gazifère Inc.* sont donc beaucoup plus élevés que ceux de Gaz Métro, ce qui confirme le succès particulier de *Gazifère inc.* à cet égard.<sup>14</sup>

### **Recommandations à la Régie quant aux éléments qui devront être surveillés par *Gazifère inc.* dans la proposition qu'elle élaborera en vue de la Phase 3**

La proposition de *Gazifère inc.* pour l'année 2010 devrait être ajustée à la hausse par rapport de celles de 2008 et 2009 afin d'être davantage en ligne avec les présents résultats de 2008.

---

<sup>12</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3692-2009, Phase 2, Pièce GI-16, Document 1, page 4.

<sup>13</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce GI-17, Document 1, page 38.

<sup>14</sup> **Gaz Métro**, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 10, Document 2, page 8.

**RECOMMANDATION NO. 4 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à surveiller les éléments suivants en vue de sa proposition en Phase 3 (Cause tarifaire annuelle 2010) du présent dossier quant au programme résidentiel d'installation de thermostats programmables :

- Maintenir la campagne de publicité de ce programme.
- S'assurer que la proposition de *Gazifère inc.* pour l'année 2010 soit ajustée à la hausse par rapport aux prévisions de 2008 et 2009 afin d'être davantage en ligne avec les présents résultats de 2008.

### **2.2.3 Le programme résidentiel de location de chauffe-eau**

Nous encourageons *Gazifère inc.* à continuer d'appliquer une politique interne qui consiste à ne louer que des chauffe-eau dont le rendement énergétique soit supérieur à celui prescrit par les normes actuelles.<sup>15</sup>

En 2008, cette politique interne a permis de comptabiliser chaque location comme un gain d'efficacité énergétique et ainsi dépasser de 603 participants (dépassement de 32 %, donnant un total de 2503 participants) l'objectif déjà relativement ambitieux de 1900 participants initialement prévu pour 2008, et ce sans impact financier.

### **Comparaison avec la prévision de *Gazifère inc.* pour 2009 (cause tarifaire 2009, Dossier R-3665-2008 Phase 2)**

La prévision de 2009 de *Gazifère inc.* est de 2600 participants, soit juste un peu plus que le résultat de 2008 de 2503 participants.<sup>16</sup>

### **Comparaison avec d'éventuels programmes similaires chez Gaz Métro ou son FEE**

Il n'y a pas de programme équivalent chez Gaz Métro.<sup>17</sup>

Gaz Métro, regrettamment, n'a par ailleurs pas la même politique interne que *Gazifère inc.* quant à ses programmes commerciaux, puisque ses PRC et PRRC qui lui permettent de subventionner des conversions ou maintiens d'usage d'équipements gaziers sans que ceux-ci soient nécessairement les équipements les plus efficaces du marché.

### **Recommandations à la Régie quant aux éléments qui devront être surveillés par *Gazifère inc.* dans la proposition qu'elle élaborera en vue de la Phase 3**

Il est souhaitable que la prévision 2010 de *Gazifère inc.* continue de se situer à un niveau supérieur aux 1900 participants prévus en 2008, et s'établisse plutôt dans l'ordre de grandeur des résultats de 2503 participants en 2008 ou des prévisions de 2600 participants en 2009.

*Gazifère inc.* devrait par ailleurs maintenir sa politique actuelle de louer uniquement des chauffe-eau dont le rendement énergétique est supérieur au standard de base.

---

<sup>15</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Pièce B-1, GI-9, Document 1, pages 4-5 : Location de chauffe-eau résidentiels efficaces.

<sup>16</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce GI-17, Document 1, page 38,

<sup>17</sup> **Gaz Métro**, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 10, Document 2, page 8.

**RECOMMANDATION NO. 5 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à surveiller les éléments suivants en vue de sa proposition en Phase 3 (Cause tarifaire annuelle 2010) du présent dossier quant au programme résidentiel de location de chauffe-eau :

- Maintenir la politique actuelle de *Gazifère inc.* de ne louer que des chauffe-eau dont le rendement énergétique est supérieur au standard de base.
- Il est souhaitable que la prévision 2010 de *Gazifère inc.* continue de se situer à un niveau supérieur aux 1900 participants prévus en 2008, et s'établisse plutôt dans l'ordre de grandeur des résultats de 2503 participants en 2008 ou des prévisions de 2600 participants en 2009.

#### **2.2.4 Le programme résidentiel d'économie d'eau et de gaz (trousse)**

Tout comme dans ses résultats de 2007<sup>18</sup>, les efforts promotionnels de *Gazifère inc.* en 2008 lui ont permis de presque doubler la prévision d'installation de trousse, avec des résultats de 148 146 m<sup>3</sup> par rapport à une prévision de 74 880m<sup>3</sup>.

#### **Comparaison avec la prévision de *Gazifère inc.* pour 2009 (cause tarifaire 2009, Dossier R-3665-2008 Phase 2)**

Le nombre de trousse prévu en 2009 par *Gazifère inc.* n'est que de 1500, ce qui semble pessimiste par rapport aux résultats maintenant connus de 2008 a été de 2043.<sup>19</sup>

#### **Comparaison avec d'éventuels programmes similaires chez Gaz Métro ou son FEE**

Il n'y a pas de programme équivalent chez Gaz Métro.<sup>20</sup>

#### **Recommandations à la Régie quant aux éléments qui devront être surveillés par *Gazifère inc.* dans la proposition qu'elle élaborera en vue de la Phase 3**

Il apparaît souhaitable que la prévision de 2010 du programme résidentiel d'économie d'eau et de gaz (trousse) chez *Gazifère inc.* soit haussée par rapport aux prévisions relativement faibles de 2009, afin de refléter les meilleurs résultats obtenus en 2008, en vérifiant toutefois si le taux de diffusion déjà atteint de la mesure le permet encore.

#### **RECOMMANDATION NO. 6 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à surveiller les éléments suivants en vue de sa proposition en Phase 3 (Cause tarifaire annuelle 2010) du présent dossier quant au programme résidentiel d'économie d'eau et de gaz (trousse) :

- Vérifier si la prévision de 2010 du programme résidentiel d'économie d'eau et de gaz (trousse) chez *Gazifère inc.* doit être haussée par rapport aux prévisions relativement faibles de 2009, afin de refléter les meilleurs résultats obtenus en 2008, mais en vérifiant également si le taux de diffusion déjà atteint de la mesure le permet encore.

<sup>18</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008 Phase 1, Pièce GI-9, Document 1.1, page 1.

<sup>19</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce GI-17, Document 1, page 38.

<sup>20</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 10, Document 2, page 8.

### **2.2.5 Le programme résidentiel de panneaux réflecteurs de chaleur**

En 2008, l'objectif de 40 participants a presque été doublé alors que le nombre d'installations de panneaux réflecteurs de chaleur n'avait été que de 24, pour un objectif de 80 en 2007 (Dossier R-3665-2008, Phase 1). Les doutes que nous avons alors formulés ne se sont donc pas matérialisés. Le succès de 2008 est basé sur la participation d'une coopérative ; il s'agit là sans doute d'un excellent filon pour la suite de ce programme.<sup>21</sup>

*Gazifère inc.* nous précise aussi que le critère d'admissibilité à ce programme en 2008 est le niveau d'isolation et non l'âge de l'édifice.<sup>22</sup>

### **Comparaison avec la prévision de *Gazifère inc.* pour 2009 (cause tarifaire 2009, Dossier R-3665-2008 Phase 2)**

La prévision 2009 de ce programme est de seulement 40 participants. *Gazifère inc.* a donc probablement sous-évalué pour 2009 la pénétration de ce programme.<sup>23</sup>

### **Comparaison avec d'éventuels programmes similaires chez Gaz Métro ou son FEE**

Le programme équivalent dans le FEÉ a été suspendu pour 2009.<sup>24</sup> Au dossier R-3690-2009, le FEÉ indique toutefois poursuivre sa réflexion quant à un éventuel rétablissement de celui-ci, en s'assurant de la justesse de ses critères d'admissibilité.<sup>25</sup>

### **Recommandations à la Régie quant aux éléments qui devront être surveillés par *Gazifère inc.* dans la proposition qu'elle élaborera en vue de la Phase 3**

Il nous semble que *Gazifère inc.* devrait viser à maintenir en 2010 son programme résidentiel de panneaux réflecteurs de chaleur, mais devra également déterminer s'il y aura lieu ou non d'en ajuster le champ d'application à la lumière des études commandées par le FEE. La proposition de *Gazifère inc.* pour l'année 2010 devrait être ajustée à la hausse par rapport aux prévisions de participation de 2008 et 2009 afin de se situer davantage en ligne avec les

---

<sup>21</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3692-2009, Phase 2, Pièce GI-16, Document 1, page 6.

<sup>22</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3692-2009, Phase 2, Pièce GI-20, Document 1, page 3, réponse 3a à la demande de renseignements numéro 2 de *Stratégies énergétiques (SE)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

<sup>23</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce GI-17, Document 1, page 38.

<sup>24</sup> **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3662-2008, Décision D-2008-140, page 58.

<sup>25</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3690-2009, Pièce Gaz Métro 9, Document13, pages 11 et 12.

présents résultats de 2008, mais sous réserve des modifications éventuelles aux critères d'admissibilité.

**RECOMMANDATION NO. 7 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à surveiller les éléments suivants en vue de sa proposition en Phase 3 (Cause tarifaire annuelle 2010) du présent dossier quant au programme résidentiel de panneaux réflecteurs de chaleur :

- Maintenir le programme en 2010 et déterminer s'il y aura lieu d'en ajuster le champ d'application à la lumière des études commandées par le FEE.
- S'assurer que la proposition de *Gazifère inc.* pour l'année 2010 soit ajustée à la hausse par rapport aux prévisions de participation de 2008 et 2009 afin d'être davantage en ligne avec les présents résultats de 2008, mais sous réserve des modifications éventuelles aux critères d'admissibilité.

### **2.2.6 Le programme résidentiel Récupérateur de la chaleur des eaux de douche**

Le nouveau programme résidentiel *Récupérateur de la chaleur des eaux de douche* a dépassé son objectif de 10 participants de 50 %. Ce succès est attribuable à un promoteur qui inclut le récupérateur aux équipements de ses maisons modèles.<sup>26</sup>

### **Comparaison avec la prévision de Gazifère inc. pour 2009 (cause tarifaire 2009, Dossier R-3665-2008 Phase 2)**

La prévision de *Gazifère inc.* de participation au programme résidentiel *Récupérateur de la chaleur des eaux de douche* est encore de 10 participants.<sup>27</sup> Les résultats de 2009 pourraient devoir être revus à la hausse si l'inclusion de ces récupérateurs continue d'être ainsi publicisée par le promoteur en question.

### **Comparaison avec d'éventuels programmes similaires chez Gaz Métro ou son FEE**

Le FEÉ prévoit installer 60 récupérateurs de chaleur des eaux de drainage dans le marché unifamilial, duplex et triplex (UDT) en 2008-2009. Par rapport au bassin de clientèle résidentielle, ces prévisions de pénétration sont du même ordre de grandeur que les résultats de *Gazifère inc.* au présent rapport annuel.<sup>28</sup>

---

<sup>26</sup> GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009, Phase 2, Pièce GI-16, Document 1, page 6.

<sup>27</sup> GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce GI-17, Document 1, page 38.

<sup>28</sup> GAZ MÉTRO, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 10, Document 11, Annexe A, page 2.

**Recommandations à la Régie quant aux éléments qui devront être surveillés par Gazifère inc. dans la proposition qu'elle élaborera en vue de la Phase 3**

Il nous apparaît que la prévision de gains en 2010 pourrait devoir être revue à la hausse par rapport à celles de 2008 et 2009 si l'inclusion de ces récupérateurs continue d'être publicisée par un promoteur comme elle le fut en 2008.

**RECOMMANDATION NO. 8 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à surveiller les éléments suivants en vue de sa proposition en Phase 3 (Cause tarifaire annuelle 2010) du présent dossier quant au programme résidentiel *Récupérateur de la chaleur des eaux de douche* :

- Vérifier si la prévision de gains en 2010 doit être revue à la hausse par rapport à celles de 2008 et 2009 si l'inclusion de ces récupérateurs continue d'être publicisée par un promoteur comme elle le fut en 2008.

### **2.2.7 Le programme résidentiel *Chauffe-eau instantané***

*Gazifère inc.* ne commentait pas, dans son rapport, les résultats du nouveau programme résidentiel *Chauffe-eau instantané*. Nous croyons qu'elle devrait le faire puisque ce programme, qui n'a atteint que 60 % de l'objectif de 15 participants en 2008, est beaucoup plus coûteux que la moyenne des programmes du marché résidentiel alors que ceux-ci (incluant le chauffe-eau instantané) coûtent en moyenne 0,228\$/m<sup>3</sup>. Le présent programme embryonnaire des chauffe-eau instantané coûte quant à lui 3,203\$/m<sup>3</sup>.

### **Comparaison avec la prévision de *Gazifère inc.* pour 2009 (cause tarifaire 2009, Dossier R-3665-2008 Phase 2)**

La prévision 2009 de *Gazifère inc.* est de 86 participants, ce qui est relativement ambitieux.<sup>29</sup>

### **Comparaison avec d'éventuels programmes similaires chez Gaz Métro ou son FEE**

La prévision de Gaz Métro pour son programme équivalent est beaucoup plus modeste à 190 participants, soit seulement un peu plus du double de celle de *Gazifère inc.* pour 2009.<sup>30</sup>

### **Recommandations à la Régie quant aux éléments qui devront être surveillés par *Gazifère inc.* dans la proposition qu'elle élaborera en vue de la Phase 3**

Ce programme correspond à un créneau bien défini et le projet pilote mérite de continuer. Il y aura lieu toutefois de s'assurer du réalisme des prévisions à l'avenir, en tenant compte des premiers résultats qui seront disponibles en 2009 et de l'expérience parallèle de Gaz Métro.

#### **RECOMMANDATION NO. 9 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à surveiller les éléments suivants en vue de sa proposition en Phase 3 (Cause tarifaire annuelle 2010) du présent dossier quant au programme résidentiel *Chauffe-eau instantané* :

- Ce programme correspond à un créneau bien défini et le projet pilote mérite de continuer.
- Il y aura lieu toutefois de s'assurer du réalisme des prévisions à l'avenir, en tenant compte des premiers résultats qui seront disponibles en 2009 et de l'expérience parallèle de Gaz Métro.

<sup>29</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce GI-17, Document 1, page 38.

<sup>30</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 10, Document 2, page 8.

### **2.2.8 Le programme Affaires d'Appui aux initiatives – optimisation énergétique des bâtiments**

En 2008, le programme *Appui aux initiatives- optimisation énergétique des bâtiments* n'a atteint que le tiers de son objectif de 12 participants. Selon *Gazifère inc.*, l'obligation des clients de procéder à une étude de faisabilité semble un frein important à ce programme.<sup>31</sup>

### **Comparaison avec la prévision de *Gazifère inc.* pour 2009 (cause tarifaire 2009, Dossier R-3665-2008 Phase 2)**

Pour 2009, *Gazifère inc.* a réduit à 8 la participation à son programme *Appui aux initiatives- optimisation énergétique des bâtiments*.<sup>32</sup> A la vue des résultats de 2008, même un tel objectif réduit pourrait être difficile à atteindre sans la mise en place d'une nouvelle stratégie.

### **Comparaison avec d'éventuels programmes similaires chez Gaz Métro ou son FEE**

Les prévisions du programme *PE207 Études de faisabilité* du PGEE de Gaz Métro (qui, selon nous se rapproche du programme *Affaires Appui aux initiatives – optimisation énergétique des bâtiments* de *Gazifère inc.*) sont de 38 clients en 2008-2009.<sup>33</sup> Compte tenu du nombre de clients commerciaux chez les deux distributeurs (voir méthode ci-après), ce nombre est à près équivalent aux résultats pourtant faibles constatés en 2008 chez *Gazifère inc.*, tout en gardant à l'esprit qu'il reste place à amélioration.

---

<sup>31</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3692-2009, Phase 2, Pièce GI-16, Document 1, page 7.

<sup>32</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008 Phase 2, Pièce GI-19, Document 1, page 38.

<sup>33</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 10, Document 2, page 8.

Pour comparer tous les programmes du marché commercial et institutionnel (CI) du PGEÉ de *Gazifère inc.* avec ceux équivalents de Gaz Métro ou de son PGEE, nous établissons en effet comme suit à 13 % le ratio existant entre le nombre de clients Affaires de ces deux entreprises :

- ❑ Chez Gaz Métro, les clients du tarif 1 qui consomment plus de 30 m<sup>3</sup> par jour ainsi que le total des clients des tarifs M et 3, seraient au nombre de 22 700, selon les prévisions de 2008-2009.<sup>34</sup>
- ❑ Chez *Gazifère inc.*, les clients commerciaux seraient au nombre de 3020 selon la prévision de 2009, soit 13 % du nombre de clients Affaires précédemment établi pour Gaz Métro.<sup>35</sup>

**Recommandations à la Régie quant aux éléments qui devront être surveillés par *Gazifère inc.* dans la proposition qu'elle élaborera en vue de la Phase 3**

Il y a effectivement place à amélioration pour la pénétration en 2010 de cet important programme Affaires *Appui aux initiatives – optimisation énergétique des bâtiments*, que freine actuellement l'obligation des clients de procéder à une étude de faisabilité.

En réponse à notre demande de renseignements, *Gazifère inc.* nous a indiqué qu'une nouvelle stratégie pour mousser les économies d'énergie chez sa clientèle commerciale sera proposée en Phase 3 du présent dossier.<sup>36</sup>

**RECOMMANDATION NO. 10 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à surveiller les éléments suivants en vue de sa proposition en Phase 3 (Cause tarifaire annuelle 2010) du présent dossier quant au programme Affaires *Appui aux initiatives – optimisation énergétique des bâtiments* :

- Au moyen d'une nouvelle stratégie, tenter d'accroître la pénétration de ce programme que freine actuellement l'obligation des clients de procéder à une étude de faisabilité.

---

<sup>34</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 13, Document 10, page 1, Pièce Gaz Métro 9, Document 10, page 1.

<sup>35</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Pièce GI-16, Document 1.1, page 3.

<sup>36</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3692-2009, Phase 2, Pièce GI-20, Document 1, page 5, réponse 5a à la demande de renseignements numéro 2 de *Stratégies énergétiques (SÉ)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

### **2.2.9 Le programme Affaires de chauffe-eau pour les PME (location)**

Le programme Affaires de chauffe-eau pour les PME (location) n'avait pas fait été l'objet de commentaires de *Gazifère inc.* dans son rapport annuel au présent dossier.

Cependant les résultats ont dépassé les prévisions de 10 % sans entraîner de coûts additionnels.

### **Comparaison avec la prévision de *Gazifère inc.* pour 2009 (cause tarifaire 2009, Dossier R-3665-2008 Phase 2)**

Les prévisions pour 2009 de *Gazifère inc.* sont maintenues à 10 clients, ce qui nous semble raisonnable.<sup>37</sup>

### **Comparaison avec d'éventuels programmes similaires chez Gaz Métro ou son FEE**

Ce programme n'est pas offert par Gaz Métro.<sup>38</sup>

### **Recommandations à la Régie quant aux éléments qui devront être surveillés par *Gazifère inc.* dans la proposition qu'elle élaborera en vue de la Phase 3**

Le programme Affaires de chauffe-eau pour les PME (location) fonctionne bien, quoique de résultats modestes, et doit se poursuivre.

#### **RECOMMANDATION NO. 11 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à surveiller les éléments suivants en vue de sa proposition en Phase 3 (Cause tarifaire annuelle 2010) du présent dossier quant au programme Affaires de chauffe-eau pour les PME (location) :

- Poursuivre ce programme, qui fonctionne bien, quoique de résultats modestes.

---

<sup>37</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce GI-17, Document 1, page 38.

<sup>38</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 10, Document 2, page 8.

### **2.2.10 Le programme Affaires de chauffe-eau commercial (location)**

Le programme Affaires de chauffe-eau commercial (location) n'a rencontré, en 2008 que 27 % de son objectif volumétrique de 21 000 m<sup>3</sup>, soit 5 600 m<sup>3</sup>, avec 8 participants au lieu de 30.

Nous pensons que ce ralentissement doit, au moins en partie, être causé par le ralentissement économique. Cependant *Gazifère Inc.* nous répète ici que la nouvelle stratégie visant le marché commercial touchera aussi ce programme.

### **Comparaison avec la prévision de *Gazifère inc.* pour 2009 (cause tarifaire 2009, Dossier R-3665-2008 Phase 2)**

Pour 2009, la prévision de *Gazifère inc.* de ce programme n'est que de 12 participants, en forte baisse par rapport à la prévision de 2008. Il s'agit là probablement d'une position plus réaliste.<sup>39</sup>

### **Comparaison avec d'éventuels programmes similaires chez Gaz Métro ou son FEE**

Le programme équivalent du PGEE de Gaz Métro, le PE 200 ne vise que 29 participants en 2008-2009, ce qui, au *pro rata* de la clientèle affaires des deux entreprises (100 %, 13 %), est moindre que les résultats de *Gazifère inc.* obtenus en 2008.<sup>40</sup>

### **Recommandations à la Régie quant aux éléments qui devront être surveillés par *Gazifère inc.* dans la proposition qu'elle élaborera en vue de la Phase 3**

Il nous semble que *Gazifère inc.* serait en mesure, en 2010, de continuer de viser une pénétration du programme Affaires de chauffe-eau commercial (location) comparable à celle prévue en 2009 (et donc moindre que celle de 2008), ce qui resterait malgré tout comparativement d'un niveau supérieur aux projections de Gaz Métro pour 2008-2009.

---

<sup>39</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce GI-17, Document 1, page 38.

<sup>40</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 10, Document 2, page 8.

**RECOMMANDATION NO. 12 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à surveiller les éléments suivants en vue de sa proposition en Phase 3 (Cause tarifaire annuelle 2010) du présent dossier quant au programme Affaires de chauffe-eau commercial (location) :

- Il nous semble que *Gazifère inc.* serait en mesure, en 2010, de continuer de viser une pénétration du programme Affaires de chauffe-eau commercial (location) comparable à celle prévue en 2009 (et donc moindre que celle de 2008), ce qui resterait malgré tout comparativement d'un niveau supérieur aux projections de Gaz Métro pour 2008-2009.

### **2.2.11 Le programme Affaires de chaudières efficaces**

En 2008, il n'y eut que 5 participants (sur les 12 prévus) au programme des chaudières efficaces de *Gazifère inc.* De plus, les clients participants ont entraînés relativement moins d'économie de gaz naturel que prévu.

### **Comparaison avec la prévision de *Gazifère inc.* pour 2009 (cause tarifaire 2009, Dossier R-3665-2008 Phase 2)**

La prévision 2009 du programme des chaudières efficaces de *Gazifère inc.* est de 8 participants. C'est probablement encore un objectif trop ambitieux dans le contexte actuel, sans une nouvelle stratégie de *Gazifère inc.* auprès de sa clientèle Affaires.<sup>41</sup>

### **Comparaison avec d'éventuels programmes similaires chez Gaz Métro ou son FEE**

La prévision 2008-2009 du programme PE202 du PGEE de Gaz Métro *Chaudières à efficacité intermédiaire* est de 129 participants (ce qui aurait correspondu à 17 participants chez *Gazifère inc.*).<sup>42</sup> Au *pro rata* du nombre de clients Affaires, les gains de Gaz Métro sont donc nettement supérieurs à ceux de *Gazifère inc.* pour ce programme

### **Recommandations à la Régie quant aux éléments qui devront être surveillés par *Gazifère inc.* dans la proposition qu'elle élaborera en vue de la Phase 3**

Il nous semble qu'il y aurait donc des améliorations à envisager quant à la pénétration et aux gains d'efficacité du programme des chaudières efficaces de *Gazifère inc.*, et que la nouvelle stratégie du distributeur en efficacité énergétique de sa clientèle Affaires devrait viser à couvrir.

#### **RECOMMANDATION NO. 13 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter *Gazifère inc.* à surveiller les éléments suivants en vue de sa proposition en Phase 3 (Cause tarifaire annuelle 2010) du présent dossier quant au programme Affaires de chaudières efficaces :

- Il nous semble qu'il y aurait donc des améliorations à envisager quant à la pénétration et aux gains d'efficacité du programme des chaudières efficaces de *Gazifère inc.*, et que la nouvelle stratégie du distributeur en efficacité énergétique de sa clientèle Affaires devrait viser à couvrir.

---

<sup>41</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce GI-17, Document 1, page 38.

<sup>42</sup> **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3662-2008, Pièce Gaz Métro 10, Document 2, page 8.

### **2.2.12 Les programmes résidentiels de l'Agence (Novoclimat, Rénoclimat, Éconologis)**

Compte tenu du fait que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, les programmes résidentiels *Novoclimat*, *Rénoclimat* et *Éconologis* ont été retransférés à l'Agence, l'examen qui en est fait ici ne porte que sur la période de janvier à mars 2008.

En 2008, pour *Novoclimat*, l'objectif de 18 participants de *Gazifère inc.* a été dépassé de 6 participants pour un total de 24. Nous ne pouvons qu'espérer que l'Agence continuera sur l'élan que *Gazifère Inc.* lui a donné.

Le programme *Rénoclimat* a donné des résultats très supérieurs aux attentes de 443 % des participants, soit de près de 400 % des économies d'énergie tout en étant un iota inférieur au budget prévu (99 %). L'Agence bénéficie donc ici encore d'une bonne situation de départ.

Le programme *Éconologis* vise le marché communautaire et comporte deux volets : un volet *Visites* et un volet *Thermostats programmables*. Les prévisions de gains d'efficacité dans ces volets n'ont atteints que 58 % des prévisions de 2008 quant au volet *Visites* et 33 % des prévisions de 2008 quant au volet *Thermostats programmables*. La pénétration de ce programme est donc moindre qu'attendue ; il se peut que l'approche multi énergie que préconise l'Agence lui permette de mieux rejoindre la clientèle communautaire

Les suivis quant à ces trois programmes se feront à l'avenir dans le cadre des dossiers de l'Agence.

### **2.2.13 Les frais généraux du PGEE (Tronc commun)**

En 2008, le budget du tronc commun (frais généraux) du PGEÉ de *Gazifère inc.* de 165 000 \$ a été complètement respecté.

## 3

**LE SUIVI DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DE PLUS DE 450 000 \$**

La *Stratégie énergétique 2006-2015* du gouvernement du Québec encourage, pour des motifs de développement durable, la diversification des sources d'énergie utilisées pour la chauffe au Québec, au moyen d'un accroissement, dans une certaine mesure, de la part du gaz naturel employée à cette fin :

- *Le recours à d'autres formes d'énergie, telles le gaz naturel [...], peut contribuer à réduire la pression sur la demande en électricité, particulièrement en période de pointe. De cette façon, **le recours à de nouvelles sources de production d'électricité plus coûteuses serait retardé**, ce qui procurerait un avantage précieux à l'ensemble des consommateurs.*
- *Dans le cas du Québec, **l'électricité rendue disponible par la substitution au gaz naturel peut être exportée vers l'Ontario ou certains États américains, qui ont recours à des sources plus dommageables pour l'environnement**. Plusieurs des gouvernements concernés ont d'ailleurs adopté des objectifs de réduction du recours aux filières les plus polluantes, au profit des énergies renouvelables.*<sup>43</sup>

C'est dans ce cadre que nous examinons depuis quelques années les suivis des projets d'extension-renforcement du réseau de *Gazifère inc.* au Chemin Vanier et à l'Escarpement Limbour, présentés au présent dossier. Cette année *Gazifère inc.* demande à la Régie de cesser ce suivi puisque les deux projets mentionnés sont complétés.

**3.1 LE RENFORCEMENT DU CHEMIN VANIER**

Le projet de renforcement du Chemin Vanier avait été approuvé par la Régie en 2004 avec une valeur actualisée nette de 361 889 \$ et un taux de rendement interne de 7,88 %.

---

<sup>43</sup> **GOVERNEMENT DU QUÉBEC**, *L'énergie pour construire le Québec de demain. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, mai 2006, page 58. Souligné et caractère gras par nous.

Le tableau 3 nous donne l'image de l'évolution du taux de rendement de ce projet tel qu'établi dans les dossiers de fermetures depuis la fin de 2005.

Tableau 3

Projet de renforcement Chemin Vanier – Évolution du taux de rendement interne après impôt

	Taux de rendement interne après impôt TRI	Écart par rapport à l'autorisation
<b>Tel qu'autorisé</b> R-3530-2004 D-2004-120	7,88%	
<b>Rapport annuel 2006</b> R-3637-2007, Phase 1 GI-6, Doc. 1, Page 1	12,74%	4,86%
<b>Rapport annuel 2007</b> R-3665-2008, Phase 1 GI-6, Doc. 1, Page 1	14,22%	6,34%
<b>Rapport annuel 2008</b> R-3692-2009, Phase 2 GI-13, Doc. 1, page 1	14,78%	6,90%

Nous constatons du tableau 3 que le taux de rendement interne après impôt est de 88 % plus élevé que lors de l'autorisation.

Notre préoccupation était de nous assurer que les clients attendus du projet seraient au rendez-vous, compte tenu des objectifs de développement durable visés par le projet, en lien avec la *Stratégie énergétique 2006-2015* du gouvernement du Québec tel que mentionné ci-dessus. Or les clients sont effectivement au rendez-vous, dans une proportion supérieure aux attentes.<sup>44</sup>

Nous recommandons par ailleurs à la Régie de permettre à *Gazifère inc.* de cesser le suivi annuel du Projet d'investissement Chemin Vanier.

**RECOMMANDATION NO. 14 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accueillir favorablement le rapport de suivi 2008 de *Gazifère inc.* du Projet d'investissement Chemin Vanier, compte tenu du fait que le taux de rendement interne après impôt est de 88 % plus élevé que lors de l'autorisation et que les clients attendus ont été au rendez-vous. Nous recommandons également à la Régie de permettre à *Gazifère inc.* de cesser le suivi annuel de ce Projet d'investissement.

<sup>44</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3692-2009, Phase 2, Pièce GI-20, Document 1, Réponse 11a à la demande de renseignements numéro 2 de *Stratégies énergétiques (SÉ)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

### 3.2 L'ESCARPEMENT LIMBOUR

Le projet d'investissement d'Escarpement Limbour a été autorisé en 2005 par la Régie, qui le considérait cependant à risque :

*Le Projet est rentable mais de manière marginale. Il comporte des risques non négligeables, dont un repli éventuel du marché de l'immobilier dans la région de Gatineau. Cependant, la Régie est convaincue que l'accès au gaz naturel pour les consommateurs québécois favorise l'acceptation de ce Projet. De même, l'entente conclue entre Gazifère et le promoteur du projet domiciliaire protège le distributeur et ses abonnés dans l'éventualité où la phase 1 a) du Projet ne serait pas rentable. Enfin, à court terme, la diminution du coût du capital prospectif favorise la rentabilité du projet.*<sup>45</sup>

Tableau 4

Projet D'escarpement Limbour – Évolution du taux de rendement interne après impôt

	Taux de rendement interne après impôt TRI	Écart par rapport à l'autorisation
<b>Tel qu'autorisé</b> R-3564-2005 D-2005-106	7,80%	
<b>Rapport annuel 2005</b> R-3607-2007, GI-7, Doc. 3, Page 1	8,48%	0,68%
<b>Rapport annuel 2006</b> R-3637-2008, Phase 1 GI-6, Doc. 2, Page 1	8,72%	0,92%
<b>Rapport annuel 2007</b> R-3665-2008, Phase 1 GI-6, Doc. 2, Page 1	9,65%	1,85%
<b>Rapport annuel 2008</b> R-3692-2009, Phase 2 GI-13, Doc. 2, page 1	10,16%	2,36%

Nous constatons au tableau 4 que le Projet d'investissement d'Escarpement Limbour a fait l'objet d'une année de suivi de plus que le projet Chemin Vanier, que les résultats du taux de rendement interne après impôt ont été croissant durant toutes ces années pour s'établir à 30 % de plus dans la fermeture de l'année 2008 que ce que l'autorisation prévoyait.

Ce projet est également complété. Les clients sont au rendez-vous.

Nous recommandons à la Régie de permettre à *Gazifère inc.* de cesser le suivi annuel du Projet d'investissement d'Escarpement Limbour.

<sup>45</sup> RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Dossier R-3564-2005, Décision D-2005-106, page 6.

**RECOMMANDATION NO. 15 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accueillir favorablement le rapport de suivi 2008 de *Gazifère inc.* du Projet d'investissement d'Escarpement Limbour, compte tenu du fait que le taux de rendement interne après impôt est plus élevé que lors de l'autorisation et que les clients ont été au rendez-vous. Nous recommandons également à la Régie de permettre à *Gazifère inc.* de cesser le suivi annuel de ce Projet d'investissement.

**3.3 LES INVESTISSEMENTS AU SYSTÈME D'INFORMATION CLIENT (SIC)**

La Régie de l'énergie a autorisé le projet de système d'information client (SIC) de *Gazifère inc.* par sa décision D-2007-102 du dossier R-3638-2007.

Ce projet permettra la mise en place de nombreuses fonctionnalités, dont le suivi des tarifs, lequel pourrait assister de manière fort utile l'évaluation et d'éventuelles modifications à la conception de programmes d'efficacité énergétique à l'avenir.<sup>46</sup>

Le nouveau système d'information client (SIC) débutera sa mise en service en 2009, après quoi des ajustements sont à prévoir selon la séquence normale d'implantation d'un projet informatique. Le budget est à peu près respecté selon le rapport de suivi 2008.

Le rapport 2009 sur ce projet permettra de vérifier de quelle manière se sera effectué le début de mise en service, de connaître les ajustements à effectuer et l'échéancier qui en découle, l'impact sur les fonctionnalités attendues et enfin le budget.

**RECOMMANDATION NO. 16 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de continuer de suivre le projet de système d'information client (SIC) de *Gazifère inc.* après le début de sa mise en service prévue en 2009, et notamment de suivre les ajustements à effectuer et l'échéancier qui en découle, l'impact sur les fonctionnalités attendues et le budget.

---

<sup>46</sup> **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3638-2007, Pièce B-36, FI-2, Document 2, pages 33-35.